

Forum: Conseil de Sécurité

Sujet : Est-ce que l'IA est un enjeu pour la sécurité internationale ?

Soumis par : France

*Considérant* la Charte des Nations Unies dans l'article 2 du chapitre 1 qui énonce les principes que doivent respecter les membres de l'Organisation des Nations Unies souligne que " Les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger", ce qui nous invite à réguler l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire notamment dans les nouveaux outils technologiques pour tous les pays.

*Constatant avec préoccupation* l'apparition de l'intelligence artificielle qui est utilisée, notamment par les organisations terroristes telles que Daech pour recruter et se renforcer, comme une arme lors de conflits pour cibler et tuer les civils, ce qui bafoue les principes du droit international humanitaire.

*Rappelant* que les traités d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008) ont interdit la prolifération des armes à haut risque telles que les mines antipersonnelles et les bombes à sous-munitions, il est essentiel de prendre exemple sur ces instruments internationaux afin d'interdire également le développement et l'utilisation des armes autonomes, qui présentent des risques similaires pour la sécurité et les droits humains.

*Rappelant* en 2023 que le Comité international de la Croix-Rouge a demandé aux gouvernements à adopter de nouvelles règles internationales interdisant ou limitant l'emploi de certaines armes autonomes, notamment celles contrôlées par une intelligence artificielle.

*Prenant note* que le 18 juillet 2024, le Conseil de sécurité des Nations Unies a tenu son tout premier débat sur l'impact de l'intelligence artificielle dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationale, marquant une histoire dans ses travaux.

*Conscient* qu'il faut intensifier les efforts multipartites pour ce qui est de la coopération mondiale dans le domaine de l'intelligence artificielle afin de contribuer au renforcement des capacités mondiales de développement et d'utilisation d'une manière qui soit fiable, fondée sur les droits humains, sûre et durable et qui favorise la paix.

1. *Propose* la création de partenariats internationaux entre entreprises spécialisées dans le domaine de l'intelligence artificielle permettrait de développer des technologies de défense avancées, tout en renforçant l'indépendance des États vis-à-vis des puissances étrangères, en favorisant la recherche collaborative, le transfert de compétences et des stratégies de promotion visant à garantir la souveraineté technologique.

2. *Appelle* à renforcer la cybersécurité mondiale par la création d'un mécanisme informatique mondial de prévention des cyberattaques basées sur l'IA, développé par une coalition d'experts internationaux en cybersécurité et impliquant tous les États membres, et

en particulier ceux ayant une capacité avancée en la matière, face à la montée en puissance des attaques alimentées par l'intelligence artificielle, en mettant l'accent sur l'intégration des systèmes d'IA dans les stratégies de défense nationale tout en garantissant qu'ils soient utilisés de manière transparente et éthique et partagée librement entre les nations pour une sécurité collective renforcée;

3. *Invite* les Etats membres à appuyer et à faire progresser les travaux sur l'intelligence artificielle, tout en renforçant les connaissances scientifiques, techniques et technologiques pour mieux comprendre le fonctionnement afin d'empêcher les dangers de l'intelligence artificielle tels que les cyberattaques, cyberespionnage.

4. *Demande* aux Etats membres à la création d'un groupe de travail international afin de donner une accessibilité à tous les pays sur l'évolution des travaux sur l'intelligence artificielle afin de mettre à niveau les pays en développement sur les avancées de la technologie et la sécurité de l'IA.